



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E81430

VALABLE JUSQU'AU 18/02/2024

ÉDITÉ LE 21/07/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/12/2004

Forme juridique : SARL

Capital : 50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROUBAIX 479 726 705

Siret : 479 726 705 00029

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 52.054J

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 597727C1247001/001 416302/0

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 597727C1247001/001 416302/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : B M I

71 RUE DE TOURCOING
59100 ROUBAIX

Téléphone : 03 20 70 11 12

Fax : 03 20 24 38 22

Portable :

Site Internet : bmi-thermique.fr

E-mail : contact@bmi-thermique.fr

Responsabilité légale :

AGUSTINA PHILIPPE GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 23

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	18/05/2022
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	19/02/2020
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	05/07/2023
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	19/02/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	05/07/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	18/05/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES
CLEMENTEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.